

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.218

13 octobre 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: ROUMANIE
2. Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Textiles
5. Intitulé: Tissus. Détermination de la torsion de fils dans le tissu
6. Teneur: La norme établit la méthode de détermination de la torsion de fils étirés d'un tissu, ayant comme but la reproduction des tissus sur la base des éléments de l'armure ou dans le but de trouver les défauts du tissu
7. Objectif et justification: Conformité avec la norme internationale ISO 7211/4-84
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er décembre 1988
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er novembre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: Le titre sera publié dans "Standardizarea română" ("La normalisation roumaine") et le texte intégral par l'Editeur technique.